



Accueil d'élèves tchèques

publié le 24/09/2024 - mis à jour le 04/12/2025

Descriptif :

Programme "Un an en France" en seconde ou en première d'élèves tchèques

Sommaire :

- Profil de l'établissement français
- Comment devenir un établissement d'accueil ?
- Conditions d'accueil : familles, lycées et tuteurs
- Quel est le rôle de l'Institut française de Prague ?

Le programme Un an en France, mis en place en 2009 par le Pôle de coopération éducative et linguistique de l'[Institut français de Prague](#), permet chaque année à des dizaines de jeunes tchèques de vivre une année riche en découvertes dans un lycée français.

● Profil de l'établissement français

Tout lycée d'enseignement général public disposant ou non d'un internat

Et ceci sous réserve des conditions suivantes :

- les frais d'internat ne doivent pas s'élever à plus de 2 000 euros par an ;
- le lycée s'engage à trouver une famille d'accueil francophone pour héberger l'élève :
 - pendant le week-end si l'élève est hébergé à l'internat ;
 - pendant la semaine y compris le week-end si lycée ne dispose pas d'internat.

NB : Les élèves tchèques rentrent pendant les vacances scolaires françaises en République tchèque.

● Comment devenir un établissement d'accueil ?

Un [questionnaire électronique](#) est à remplir avant le 15 mars 2026.

Les profils des établissements seront ensuite étudiés par le Pôle de coopération éducative et linguistique de l'Institut français de Prague.

● Conditions d'accueil : familles, lycées et tuteurs

○ Pour les lycées avec internat

L'élève tchèque est hébergé-e et nourri-e à l'internat du lycée d'accueil (repas du matin, de midi et du soir). Les frais d'internat en pension complète ne doivent pas dépasser 2000 euros par an.

Pendant les week-ends, l'élève tchèque séjourne dans une famille d'accueil. Celle-ci reçoit une indemnité maximale de 70 euros par week-end, destinée à compenser les dépenses liées à l'hébergement et aux prestations matérielles engagées lors du séjour de l'élève.

○ Pour les lycées sans internat

L'élève tchèque séjourne dans une famille d'accueil pendant la semaine et les week-ends. Elle/il déjeune à la

cantine du lycée d'accueil en semaine et auprès de la famille d'accueil pendant le week-end. Celle-ci reçoit une indemnité maximale de 120 euros par semaine, destinée à compenser les dépenses liées à l'hébergement et aux prestations matérielles engagées lors du séjour de l'élève.

○ Situation administrative de l'élève tchèque

Pendant le séjour en France, l'élève tchèque mineur·e reste sous la responsabilité de son représentant légal tchèque. Les familles signent conjointement la convention d'accueil ainsi que la décharge de responsabilité, rédigées en deux langues.

L'élève tchèque dispose de la carte européenne d'assurance-maladie ainsi que d'une assurance complémentaire – assurance frais médicaux (y compris rapatriement en cas de décès), assurance accidents (y compris assurance séquelles permanentes et fractures) et assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers.

○ Organisation de la scolarité de l'élève

L'établissement scolaire français s'engage à inscrire les élèves tchèques dans l'une de ses classes pour l'année scolaire convenue, en tenant compte de leur niveau et de leurs aspirations. Il assure leur accueil et leur intégration au sein de la communauté scolaire, comprenant les élèves, les enseignants et le personnel éducatif.

L'établissement offre à chaque élève un enseignement de qualité conforme aux programmes français et adapté à ses besoins spécifiques si nécessaire. Il désigne un tuteur ou un référent qui sera le contact privilégié pour les élèves, l'Institut français de Prague et la famille d'accueil lorsque l'hébergement se fait en famille.

Il informe régulièrement l'Institut français de Prague de la scolarité des élèves, notamment en ce qui concerne l'assiduité, les résultats et le comportement, ainsi que de toute difficulté rencontrée. L'établissement participe, en coopération avec l'Institut français de Prague, à la recherche d'une famille d'accueil. Enfin, il délivre aux élèves un certificat de scolarité à la fin de leur séjour.

Les élèves tchèques du programme n'ont pas d'obligation de se présenter aux épreuves du baccalauréat français.

● Quel est le rôle de l'Institut française de Prague ?

L'Institut français de Prague s'engage à sélectionner et préparer les élèves tchèques, assurer le suivi administratif du dossier des élèves, fournir à l'établissement scolaire français les informations nécessaires concernant les profils des élèves, maintenir un contact régulier avec les élèves et leurs familles en République tchèque pendant leur séjour en France, se tenir à disposition de l'établissement scolaire français pour toute question ou difficulté rencontrée concernant les élèves ainsi qu'organiser un bilan de fin de séjour avec les élèves à leur retour en République tchèque.

Contacts

L'Institut français de Prague

- Anna AILLOUD LEBEDOVÁ, coordinatrice du programme - anna.lebedova@ifp.cz - +420 221 401 057
- Bruno GIRARDEAU, attaché de coopération pour le français – bruno.girardeau@ifp.cz
- Vladimira PASCO, assistante du Pôle éducatif et linguistique – vladimira.pasco@ifp.cz

Calendrier du recrutement

- le 15 mars 2026 : résultat de la présente enquête
- du 8 au 15 avril 2026 : entretiens individuels avec les candidat·e-s et leurs parents ;
- 1er mai 2026 : transmission des résultats et la mise en place de la liste d'attente ;
- Idéalement avant le 15 mai 2026 : Nous vous prions de bien vouloir nous informer avant cette date des conditions d'accueil ;
- 1 juin 2026 : Nous souhaiterions envoyer la décision finale aux familles tchèques (les dossiers d'inscription à vos lycées, les informations sur les familles d'accueil) ;

- mi-juin2026 : réunion avant-départ avec tou-te-s les participant-e-s du programme.

Vous trouverez également ci-dessous un guide élaboré par l'Institut à l'attention des établissements d'accueil.

 [Un an en France - Guide pour les établissements scolaires](#) (PDF de 1.1 Mo)
Accueil d'élèves tchèques



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.